

QUESTION 13

Auteur PLR, par Julien Dubuis
Objet Être employé de la fonction publique et candidat aux élections fédérales, à quelles conditions?

Lorsqu'un(e) employé(e) de la fonction publique se présente comme candidat(e) aux élections fédérales, quelles sont les conditions émises par le Conseil d'Etat pour qu'il soit en mesure de garantir que l'implication du candidat(e) dans sa campagne n'interfère pas avec son travail?

Conclusion

Quelles sont les conditions émises par le Conseil d'Etat?